

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 juin 2025

CJ-OR(2025)09

**Comité d'experts sur l'accès aux origines
(CJ-OR)**

1^{re} réunion

3-5 juin 2025

**Strasbourg, bâtiment Agora – salle G02 (3-4 juin)
et Palais – salle 12/13 (5 juin)**

RAPPORT DE RÉUNION

Site web du CDCJ : www.coe.int/cj-av
CDCJ Adresse électronique : DGI-CDCJ@coe.int

1-2. Ouverture de la réunion et bienvenue, et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) tient sa 1^{ère} réunion à Strasbourg du 3 au 5 juin 2025, sous la présidence de M. Thomas Knoll-Biermann (Allemagne).
2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.
3. Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et les invite à se présenter brièvement.

3. Introduction par le secrétariat

4. Le Comité prend note des informations fournies par le secrétariat concernant l'historique du CJ-OR, le démarrage des travaux d'un projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, la présentation du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et du CJ-OR, l'élection du/de la vice-président·e du CJ-OR et la nomination de son/sa Rapporteur·e pour l'égalité de genre.
5. À l'occasion de cette première réunion, le secrétariat présente aux participants le mandat (document [CJ-OR\(2025\)01](#)) et les méthodes de travail du CJ-OR, de même qu'un projet de plan de travail et de calendrier des activités du CJ-OR pour 2025-2026 que le Comité approuve sans aucune modification (document CJ-OR(2025)02).

4. Aperçu des principales questions concernant le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines

6. Le CJ-OR prend note de la présentation du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme sur les principales questions que soulève le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, eu égard à la jurisprudence de la Cour (en sus de la jurisprudence figurant dans le document [CJ-OR\(2025\)03](#)), et dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du futur projet de recommandation.
7. Il prend également note de la présentation du secrétariat sur les travaux de l'Assemblée parlementaire qui sont à l'origine des mandats du CDCJ et du CJ-OR (à savoir la [Recommandation 2156 \(2019\)](#) et le [Rapport de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable - Doc. 14835](#) sur le « Don anonyme de sperme et d'ovocytes : trouver un équilibre entre les droits des parents, des donneurs et des enfants ») et sur [l'étude comparative relative à l'accès aux origines des personnes conçues par don de gamètes](#), approuvée par le CDCJ en juin 2022.

5. Échange de vues sur les implications sociales et éthiques de la reproduction assistée sur les individus, les familles et la société

8. Le CJ-OR tient un échange de vues sur les implications sociales et éthiques de la reproduction assistée sur les individus, les familles et la société, avec Mia Dambach, directrice exécutive de la protection de l'identité de l'enfant (CHIP) ; Professeur Vasanti Jadva, professeur de psychologie familiale, Département de psychologie, Université de Londres ; Audrey et Arthur Kermalvezen, Co-fondateurs de l'Association Origines ; Hélène Loos, donneuse d'ovocytes ; Marie-Joëlle Gros, membre du conseil d'administration du Collectif BAMP! et membre de la Commission d'accès des personnes nées d'une assistance médicale à la procréation aux

données des tiers donneurs (CAPADD) ; et Laura Rabinad, biologiste et psychologue, spécialiste du conseil en matière de conception avec donneur.

6. Discussion concernant le champ d'application, les principes et les questions à traiter par le futur projet de recommandation

9. Le Comité discute du champ d'application, des principes et des questions que le futur projet de recommandation devrait traiter. Il examine les éléments et la trame du futur projet de recommandation contenus dans le document CJ-OR(2025)04 (*restreint*) établi en se fondant notamment sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (document [CJ-OR\(2025\)03](#) susmentionné), l'aperçu des normes internationales et européennes concernant les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (document CJ-OR(2025)05), les questions recensées dans le document CJ-OR(2025)06 et la compilation des réponses reçues concernant les éléments du futur projet de recommandation (document CJ-OR(2025)07 - *restreint*).

10. À la lumière de la discussion, le CJ-OR convient d'inclure les principes généraux de l'intérêt supérieur de l'enfant, du droit au respect de la vie privée, de la dignité humaine et de la non-discrimination dans le projet de recommandation.

11. Reconnaisant qu'il s'agit d'un argument plutôt que d'un droit ou d'un principe, le Comité décide de revenir sur le meilleur endroit pour aborder la question de savoir si l'accès aux informations sur les donneurs peut affecter le nombre de donneurs.

12. En ce qui concerne le droit de connaître et de ne pas connaître ses origines, le CJ-OR convient que la recommandation devrait énoncer le droit de connaître ses origines et expliquer comment l'exercer, en notant dans l'exposé des motifs que l'exercice de ce droit est facultatif, en particulier en ce qui concerne l'accès aux informations sur les donneurs. Le comité décide également de décomposer le droit de connaître ses origines en sous-titres - savoir si l'on est conçu par un donneur, accéder aux informations sur le(s) donneur(s), et la possibilité de contacter ou de rencontrer le(s) donneur(s) - tout en reconnaissant que ces sous-titres nécessitent un examen plus approfondi. Il convient d'exclure tout droit à connaître les propres ascendants du donneur.

13. Le CJ-OR décide de classer les informations relatives à l'identité en trois catégories : non identifiantes, identifiantes et volontaires. Il discute également de la question de savoir qui devrait recevoir ces informations (les parents et les personnes conçues par donneur) et à quel âge elles devraient être mises à la disposition de l'enfant conçu par donneur.

14. En ce qui concerne les informations sur les personnes conçues par le(s) même(s) donneur(s), le CJ-OR décide d'inclure ce sujet dans le projet de recommandation. Il établit une distinction entre le droit de savoir combien d'individus ont le même donneur et le droit d'accéder à d'autres informations qui nécessiteraient le consentement mutuel de ces individus. Le comité décide de traiter l'impact de la connaissance des origines dans l'exposé des motifs, plutôt que de l'inclure dans le projet de recommandation lui-même.

15. Un consensus se dégage sur le fait que, dans le cadre du régime des dons, il serait préférable que l'accès aux informations identifiantes sur les donneurs soit accessible à l'avenir aux personnes conçues par donneur.

16. En ce qui concerne l'accessibilité des informations, le CJ-OR souligne que la présence

de tests ADN devrait être considérée comme une occasion de discuter de l'accès aux origines et non comme un obstacle à l'établissement d'orientations. Il convient d'encourager les États membres à reconsidérer les limites d'âge et met l'accent sur le droit de l'enfant à exprimer son opinion et à être entendu sur toutes les questions qui le concernent (article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant), ainsi que sur le droit de l'enfant à un avenir ouvert.

17. Le CJ-OR examine le champ d'application de la recommandation. Tout en estimant que les enfants conçus naturellement, les naissances anonymes et la gestation pour autrui devraient être davantage pris en considération, il décide que l'adoption ne relève pas du champ d'application de la recommandation et qu'elle est couverte par plusieurs traités internationaux.

18. Le comité discute également des défis transfrontaliers, en particulier lorsque la conception par un donneur implique un traitement dans un autre pays, l'importation/l'exportation de gamètes ou la naissance dans un pays tiers. La possibilité d'aborder la question de l'accès à l'information par le biais d'un réseau d'échange d'informations entre les autorités nationales désignées est envisagée afin d'aider les personnes à retracer leurs origines au-delà des frontières. Dans ce contexte, le Comité commence à examiner les coûts impliqués et estime qu'en principe, les personnes nées d'un don ne devraient pas avoir à supporter ces coûts lorsqu'elles recherchent des informations sur leurs origines.

19. Le Comité discute également de l'accès à l'information par voie judiciaire, via la disponibilité de tests ADN, ou via des registres spécialisés, également pertinents pour l'accès aux dossiers médicaux. Le Comité se demande si l'accès devrait être facilité par des institutions agréées ou des agences nationales spécialisées ou s'il devrait être accessible directement aux individus, et quels instruments juridiques (par exemple, les registres, les tribunaux de la famille) devraient le faciliter.

20. Le CJ-OR examine les dispositions transitoires entre les systèmes d'anonymat absolu et les systèmes dans lesquels certaines informations sur le donneur peuvent être récupérées afin de faciliter l'accès des personnes conçues par donneur à leurs origines. Il examine comment l'accès aux origines peut avoir lieu pendant les périodes où l'anonymat absolu est en place, par exemple en demandant aux autorités si les donneurs consentent à ce que certaines informations les concernant soient partagées, au cas où une personne conçue par donneur chercherait à obtenir des informations sur ses origines. Il décide que la question de la filiation légale ne sera pas abordée dans le cadre de cette recommandation.

21. Le CJ-OR charge le président, la consultante et le secrétariat d'informer le CDCJ du début de ses travaux et charge la consultante de préparer un projet de recommandation qui sera examiné lors de sa 2^e réunion du 28 au 30 octobre 2025.

7. Élections et nominations

22. Conformément à son mandat et à l'article 12 du Règlement intérieur des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe (*Annexe 1 à la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#)*), le CJ-OR procède aux élections et nominations nécessaires. En conséquence, il élit Mme Joëlle Schickel-Küng (Suisse) en tant que vice-présidente pour un mandat d'un an (jusqu'au 31 décembre 2025 – année calendaire) renouvelable, et nomme Mme Aleksandra Korac Graovac (Croatie) en tant que Rapporteuse pour l'égalité de genre pour un mandat courant jusqu'à l'expiration du mandat du CJ-OR (31 décembre 2026) – voir document CJ-OR(2025)08.

8. Divers

23. Aucun.

9. Adoption du rapport de réunion

24. Le CJ-OR adopte le rapport de sa 1^{ère} réunion.

25. Le CJ-OR convient de tenir sa 2^e réunion du 28 au 30 octobre 2025 à Strasbourg.

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
- 3. Introduction par le Secrétariat**
- 4. Aperçu des principales questions concernant les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines**
- 5. Échange de vues sur les implications sociales et éthiques de la reproduction assistée sur les individus, les familles et la société**
- 6. Discussion concernant le champ d'application, les principes et les questions à traiter par le futur projet de recommandation**
- 7. Élections et nominations**
- 8. Divers**
- 9. Adoption du rapport de réunion**

Annexe II

Participants

MEMBERS / MEMBRES

CROATIA / CROATIE	Ms/Mme Aleksandra KORAĆ GRAOVAC Professor, University of Zagreb / <i>Professeure, Université de Zagreb</i>
CZECHIA / TCHÉQUIE	Ms/Mme Eva PETROVÁ Head of Implementation Unit at the Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice / <i>Cheffe de l'Unité de mise en oeuvre au Bureau de l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Ministère de la Justice</i>
DENMARK / DANEMARK	Ms/Mme Signe EBBESEN apologised / excusée Legal consultant, Danish Patient Safety Authority / <i>Consultant juridique, Autorité danoise de la sécurité des patients</i>
FRANCE	Mr/M Emmanuel VERNIER Secretary General of the Commission for Access to Third-Party Donor Data for Persons Born from Medically Assisted Procreation, Ministry of Health (CAPADD) / <i>Secrétaire général de la Commission d'accès aux données des tiers donneurs pour les personnes nées d'une assistance médicale à la procréation (CAPADD), Ministère de la Santé</i>
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr/M Thomas KNOLL-BIERMANN (Chair / Président) Head of Unit for Law on Parent and Child Matter, Federal Ministry of Justice / <i>Chef de l'unité du droit relatif aux relations parents-enfants, ministère fédéral de la Justice</i>
SWITZERLAND / SUISSE	Ms/Mme Joëlle SCHICKEL-KÜNG Deputy Head of the Private Law Division and Co-Head of the Private International Law Unit (PIL Unit), Federal Office of Justice of Switzerland / <i>Cheffe adjointe de la Division du droit privé et Co-cheffe de l'Unité de droit international privé, Office fédéral de la justice</i>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Ms/Mme Rachel CUTTING Director of Compliance and Information, Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) / <i>Directrice de la conformité et de l'information, Autorité de fertilisation et d'embryologie humaines (HFEA)</i>

INDEPENDENT EXPERTS / EXPERT·ES INDEPENDANT·ES

Ms/Mme Linnéa BROSSNER Judge, Malmö District Court / <i>Juge, Tribunal de district de Malmö</i>	apologised / excusée
Ms/Mme Gloria Ortega PUENTE Professor at the Department of Private Law, Universitat Autònoma de Barcelona (UAB) / <i>Professeure au Département de droit privé, Université autonome de Barcelone</i>	
Mr/M. Jens M. SCHERPE Professor of Comparative Law, Aalborg University Director, Nordic Centre for Comparative and International Family Law (NorFam) / <i>Professeur de droit comparé, Université d'Aalborg</i> <i>Directeur, Centre nordique de droit comparé et international de la famille (NorFam)</i>	

MEMBER STATES / ÉTATS MEMBRES

NETHERLANDS / PAYS-BAS	Ms Sanne VAN WEEZEL Legal coordinator Directorate of Public Health, Department of Strategy & Organization, Ministry of Health, Welfare and Sport
TÜRKIYE / TURQUIE	Ms Gizem KARACA Expert Ministry of Family and Social Services

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

STEERING COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)	Mr Marino DI NARDO Presidency of the Council of Ministers, Department for Equal Opportunities Office for International and General Affairs
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME	Ms Bianca BOJI-TAHVANAINEN Research Unit Case-Law Monitoring Unit
EUROPEAN COMMITTEE ON ORGAN TRANSPLANTATION / COMITE EUROPEEN SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES (CD-P-TO)	Mr Samuel ARRABAL Head of Foreign Affairs and Research Agence de la biomédecine
HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW / CONFERENCE DE LA HAYE DE DROIT	Mr Paul LEE Assistant Legal Officer

INTERNATIONAL PRIVE (HCCH)	
UNITED NATIONS INTERNATIONAL LAW COMMISSION (ILC) / COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ONU (CDI)	apologised / excusée

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN ASSOCIATION OF HEALTH LAW (EAHL)	Dr Annagrazia ALTAVILLA Lawyer/PhD Sciences-Ethics/HDR Public Law Responsible of International Relations Espace Ethique PACA/Corse
EUROPEAN SOCIETY OF HUMAN REPRODUCTION AND EMBRYOLOGY (ESHRE)	Professor Stéphane VIVILLE Head of the Infertility Genetics Unit, University Hospital of Strasbourg

PARTICIPANTS IN THE EXCHANGE OF VIEWS / PARTICIPANTS A L'ECHANGE DE VUE

Ms Audrey KERMALVEZEN and Mr Arthur KERMALVEZEN Co-fondateurs de l'association Origines	
Mme Hélène LOOS Donneuse d'ovocytes	
Ms Laura RABINAD Biologist & Psychologist PhD Candidate in Reproductive Social Psychology Specialist in Donor Conception Counselling	
Mme Marie-Joëlle GROS Membre du Conseil d'administration du Collectif Bamp ! Membre de la CAPADD	
Mme Mia DAMBACH Executive Director of Child Identity Protection	
Professor Vasanti JADVA Professor of Family Psychology Department of Psychology University of London	
CONSULTANT TO THE CJ-OR / CONSULTANT DU CJ-OR	Ms/Mme Laurence BRUNET

	Chargée de mission au Centre de référence des maladies rares du développement génital à l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre Chercheuse associée à l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS
--	--

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY / SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, HEALTH AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT / COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Ms/Mme Catherine DU BERNARD ROCHY Head of Secretariat / <i>Cheffe du Secrétariat</i> Tel : +33390215047 E-mail : catherine.du-bernard-rochy@coe.int
---	---

DGI : DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT

HUMAN RIGHTS, JUSTICE AND LEGAL CO-OPERATION STANDARD SETTING ACTIVITIES DEPARTMENT / SERVICE DES ACTIVITÉS NORMATIVES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS, JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE	Mr/M Daniele CANGEMI Head of Department / <i>Chef de Service</i> Tel: +33 3 88 21 22 24 E-mail : daniele.cangemi@coe.int Ms/Mme Christina NICOLAIDOU Assistant / <i>Assistante</i> Tel: +33388412818 E-mail: christina.nicolaidou@coe.int
LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE	Mr/M Gerald DUNN Head of Division / <i>Chef de Division</i> Secretary to the CDCJ / <i>Secrétaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 88 41 33 29 E-mail: gerald.dunn@coe.int
	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of the Legal Co-operation Unit / <i>Cheffe de l'Unité de coopération juridique</i> CDCJ Co-Secretary / <i>Co-secrétaire du CDCJ</i> Secretary to the CJ-OR / <i>Secrétaire du CJ-OR</i> Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int
	Ms/Mme Julie DEVYS Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33 3 90 21 59 25 E-mail : julie.devys@coe.int
	Mr/M Evgeni RADEV Assistant to the CDCJ / <i>Assistant du CDCJ</i> Tel: +33 3 90 21 63 67 E-mail: evgeni.radev@coe.int

HUMAN RIGHTS AND BIOMEDICINE (CDBIO) / DROITS HUMAINS ET BIOMÉDECINE (CDBIO)	Ms/Mme Aurelie PASQUIER Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33 3 90 21 52 75 E-mail: aurelie.pasquier@coe.int
INTERPRETERS / INTERPRÈTES	Ms/Mme Elisabetta BASSU Ms/Mme Sara WEBSTER Ms/Mme Katia DI STEFANO Mr/M Achille MIRGUET